

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour la CPME, les écarts de salaires injustifiés entre hommes et femmes sont inacceptables

La position de la CPME est claire et sans ambiguïté : les écarts de salaires injustifiés entre hommes et femmes sont inacceptables. Pourtant, les chiffres le montrent, ces écarts injustifiés qu'on peut globalement estimer à 9%, sont bien réels.

La loi existe et doit être respectée. Ni plus, ni moins.

Cela passe par une sensibilisation de tous et un accompagnement spécifique des chefs d'entreprise dont certains n'ont pas conscience de la situation dans leur propre entreprise. La CPME est donc favorable à la mise en place d'un logiciel spécifique permettant une auto évaluation. Mais cela ne doit pas être une sorte de "radar automatique" générant une sanction immédiate et systématique. Le chef d'entreprise doit être en mesure, s'il y a lieu, de faire valoir des situations spécifiques. De plus, il conviendrait en cas d'écarts constatés par ce nouveau dispositif de prévoir un délai de mise en conformité avant que les sanctions prévues dans les textes ne s'appliquent. Nul besoin de rajouter une loi supplémentaire avec des pénalités financières allant jusqu'à 1% de la masse salariale !

Par ailleurs, en cette "journée internationale des droits de la femme", près de 200 femmes chefs d'entreprise se réuniront au siège de la Confédération des PME dans le cadre d'une manifestation organisée par EAF (Entrepreneuriat au Féminin) pour faire le point sur l'EAF et accompagner les femmes souhaitant créer ou reprendre une entreprise.

Ce sont aussi là, les droits de femmes qui n'ont pas vocation à devenir des victimes mais à prendre leur destin en main.